



## Catalogue Cadeaux

Valable du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010



Programme  
Rain Bird



**EVASION**



[www.rainbird.eu](http://www.rainbird.eu)



## Collecteur de points

Des collecteurs supplémentaires sont disponibles sur [www.cadeaux.rainbird.fr](http://www.cadeaux.rainbird.fr)

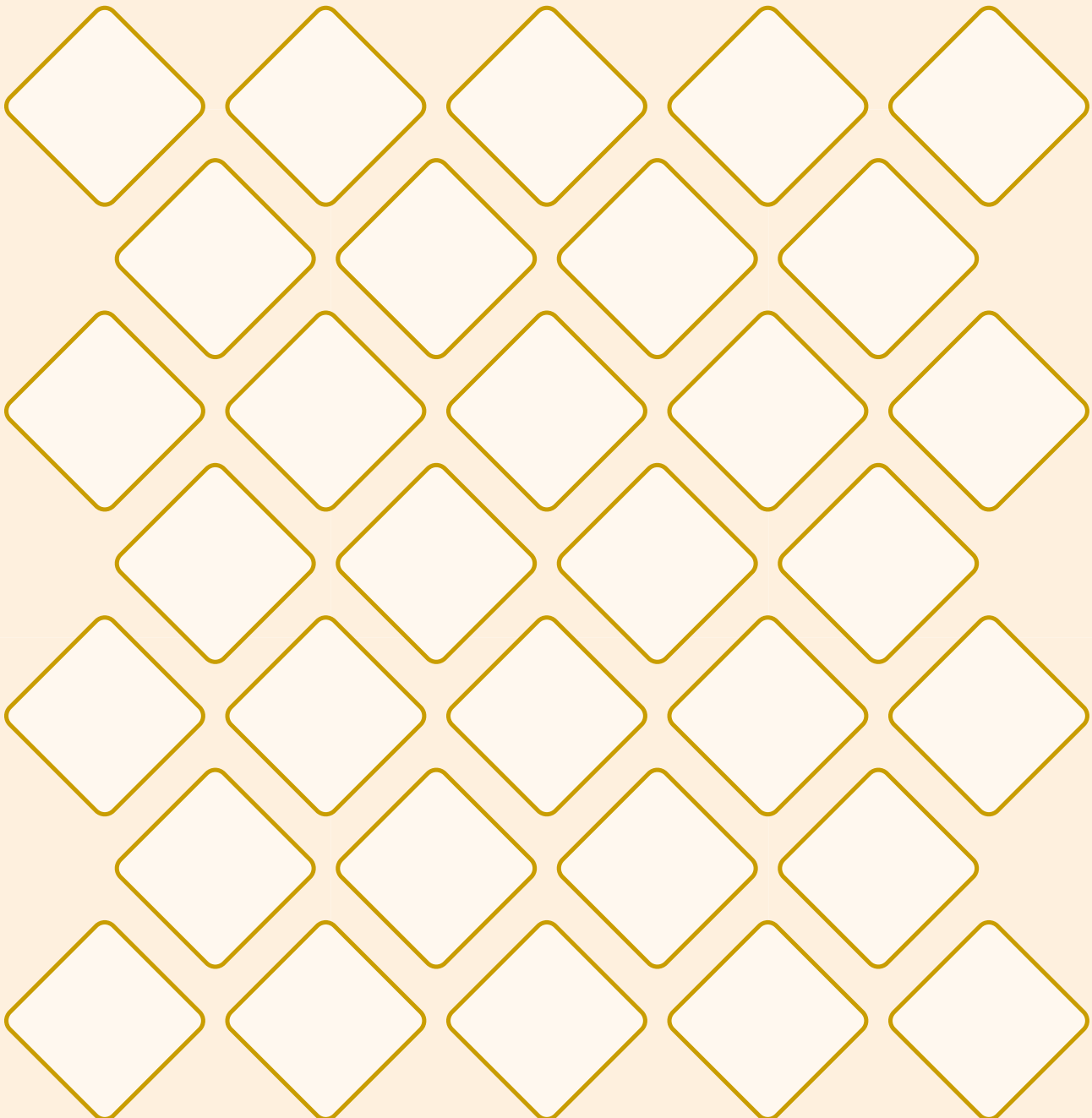
### Tableau Récapitulatif des points collectés

<input type="text"/> x 10 bleu foncé	<input type="text"/> x 50 orange
<input type="text"/> x 10 beige	<input type="text"/> x 80 orange
<input type="text"/> x 20 rose	<input type="text"/> x 100 vert
<input type="text"/> x 20 vert clair	<input type="text"/> x 100 jaune
<input type="text"/> x 30 bleu	<input type="text"/> x 100 or
<input type="text"/> x 40 vert clair	<input type="text"/> <b>points au total</b>

Nom :

N° d'adhérent :

À renvoyer à :  
CUSTOM PROMO N°11761  
PROGRAMME FIDELITE RAIN BIRD  
AUTORISATION 32288  
13789 ROUSSET CEDEX



## Règlement

### Programme Rain Bird Évasion 2009

#### ARTICLE 1 : Durée et fonctionnement du programme

La société Rain Bird Europe SNC 900, rue Ampère - B.P. 72000 - 13792 Aix-en-Provence Cedex 3 (France) 301 367 636 RCS renouvelé du 1er avril 2009 au 31 décembre 2009 son Programme Fidélité afin de récompenser les installateurs professionnels de l'arrosage. Ce programme pourra être reconduit.

Le Programme Fidélité permet aux installateurs de collecter des points sur des cartons de matériel Rain Bird, qui pourront ensuite être convertis en cadeaux. La valeur des points est fixée selon le nouveau barème défini page 3 de ce catalogue. Les points sont appliqués, à compter du 1er janvier 2009, sur une sélection de 50 références espaces verts Rain Bird :

UNI-Spray (400, 410, 412, 415), 1804 (standard, 1804-V12, 1804-V15), Buses Rotatives (modèles RN13-18 et RN17-24), 3504 standard, 5004 standard, 5004 Plus PC standard, LJV 075, LJV 075-9V, 100-JTV standard, 100-JTV-9V, 100-JTV-MM, 100-DV standard, 100 DV-9V, 100-DV-MM, 100-DV-MM-9V, STP (4, 6 et 9), ESP Modulaire, WP1, WP1 JTV KIT, WP (2, 4, 6 et 8 stations), Dripline (rouleaux de 50, 100 et 200 m), SPXFLEX (rouleaux de 30, 50 et 100 m).

Seuls les produits susvisés sont éligibles au programme, à l'exception de tout autre produit. L'adhésion à ce programme est facultative, gratuite et sans engagement, et ne peut en aucun cas constituer la cause déterminante du contrat de fourniture ou de vente.

#### ARTICLE 2 : Mode d'attribution des points et commande des cadeaux

Seuls les installateurs professionnels de l'arrosage peuvent bénéficier de ce Programme Fidélité.

Pour souscrire au Programme Fidélité, les installateurs doivent compléter et retourner le bulletin d'adhésion présent dans le catalogue cadeaux ou disponible en ligne sur le site [www.cadeaux.rainbird.fr](http://www.cadeaux.rainbird.fr). Ils recevront en retour leur numéro d'adhérent ainsi qu'un code d'accès à leur compte Internet.

Pour passer commande, il suffit d'avoir cumulé le nombre de points correspondants à la valeur du cadeau. Les participants doivent décoller les étiquettes de points se trouvant sur la sélection de matériel Rain Bird et les coller sur les collecteurs fournis par Rain Bird.

Les participants peuvent commander leurs cadeaux de 2 manières :

• Soit en utilisant le bon de commande présent dans le catalogue, à renvoyer dans l'enveloppe T à l'adresse suivante :

CUSTOM PROMO n°11761

PROGRAMME FIDELITE RAIN BIRD

AUTORISATION 32288

13789 ROUSSET CEDEX

FRANCE

• Soit en passant par Internet sur le site [www.cadeaux.rainbird.fr](http://www.cadeaux.rainbird.fr), avec le code d'accès qui lui a été communiqué lors de son inscription. Dans ce cas, le participant envoie les collecteurs de points à l'adresse suivante :

CUSTOM PROMO n°11761

PROGRAMME FIDELITE RAIN BIRD

AUTORISATION 32288

13789 ROUSSET CEDEX

FRANCE

Son compte client Internet sera crédité à réception des collecteurs. Le participant peut consulter son compte en ligne, vérifier l'offre de cadeaux ou passer commande en ligne. Le nombre de points correspondant à la commande est débité du compte client.

Un nouveau bon de commande vierge est adressé automatiquement aux participants à réception de chaque commande

Les cadeaux sont livrés à l'adresse indiquée par le participant sur son bulletin d'adhésion dans un délai de 3 semaines après réception de la commande. Ce délai n'est qu'indicatif et la responsabilité de Rain Bird ne pourra être engagée en cas de retard pour quelque motif que ce soit.

#### UTILISATION

Les produits proposés dans ce catalogue sont exclusivement réservés à l'usage privé. La société Rain Bird ne saurait être tenue responsable de tout incident intervenu pendant l'utilisation des cadeaux.

#### ARTICLE 3 : Durée de validité des points

Les installateurs professionnels de l'arrosage devront passer commande de leur(s) cadeau(x) au plus tard 3 mois après l'arrêt du programme, soit jusqu'au 31 Mars 2010. Après cette date, les points non convertis en cadeaux seront définitivement perdus.

Les points ont une validité limitée. Les points du programme 2008 sont acceptés jusqu'au 31 mars 2009 et ne sont valables que dans le catalogue cadeaux 2008.

Seuls les points 2009 (nouvelles valeurs et nouveau format), valables jusqu'au 31 mars 2010, peuvent être utilisés pour passer commande dans le présent catalogue cadeaux, qui n'entrera en vigueur qu'à compter du 1er avril 2009.

#### ARTICLE 4 : Conditions d'utilisation des points

Les points sont strictement réservés aux installateurs professionnels de l'arrosage. Les points ne sont ni cessibles ni échangeables. Rain Bird Europe se réserve le droit de refuser une commande si celle-ci n'est pas adressée à un installateur participant au programme. Rain Bird Europe se réserve le droit de vérifier que les points autocollants envoyés correspondent bien à des produits Rain Bird vendus. Seuls les points autocollants originaux seront pris en compte. Tout point autocollant abîmé, photocopié ou arraché ne sera pas comptabilisé.

Toute utilisation frauduleuse pourra donner lieu à des poursuites judiciaires. Les points n'ont pas de valeur monétaire et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

Les cadeaux proposés et leur valeur en points figurent dans le catalogue cadeaux remis aux distributeurs/installateurs et mis à jour régulièrement sur le site [www.cadeaux.rainbird.fr](http://www.cadeaux.rainbird.fr)

Le choix des cadeaux s'effectue au sein du catalogue en vigueur au moment de la commande et aux conditions de conversion fixées dans ce catalogue. Chaque nouvelle édition du catalogue annule et remplace la précédente.

Ni Rain Bird Europe ni la société gestionnaire du programme ne peuvent être tenus responsables d'une éventuelle rupture de stock. En cas de rupture de stock, le produit commandé sera remplacé par un autre de nature et prix équivalent.

#### ARTICLE 5 : Garantie / Service après vente

Les produits high tech présentés dans ce catalogue sont garantis 1 an pièces et main d'œuvre à compter de la date figurant sur la lettre d'accompagnement ou bon de livraison. La procédure SAV sera indiquée sur la lettre accompagnant la livraison de(s) cadeau(x).

#### ARTICLE 6 : Modification ou arrêt du programme

Rain Bird se réserve le droit de modifier, d'écourter ou d'arrêter le programme. Dans ce cas, les distributeurs/installateurs Rain Bird seront informés par le moyen le plus approprié. Cet arrêt ne donnera lieu à aucune indemnité ni remboursement de quelque sorte que ce soit. Les cas de litiges non prévus dans le présent règlement seront soumis à la direction de Rain Bird Europe dont les décisions seront sans appel. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture de l'opération.

#### ARTICLE 7 : Acceptation du règlement

La participation à la présente opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le présent règlement est déposé chez Maître Bianchi, huissier de justice à Aix-en-Provence (13).

#### ARTICLE 8 : Loi informatique et libertés

Conformément à loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de radiation ou de suppression des données personnelles les concernant, sur demande écrite à l'adresse suivante :

CUSTOM PROMO n°11761

PROGRAMME FIDELITE RAIN BIRD

AUTORISATION 32288

13789 ROUSSET CEDEX

FRANCE

#### ARTICLE 9 : Hotline

Pour tout renseignement concernant le Programme de Fidélité Rain Bird, une hotline est ouverte uniquement pour la France de 9h à 17h du lundi au vendredi :

08 826 620 730 (0,15€ la minute) suivi du code 11761

A l'international, un e-mail est également disponible pour tout renseignement :

[rainbird@custompromo.fr](mailto:rainbird@custompromo.fr)

Ainsi qu'un N° de fax (pour l'international) : (33) 4 26 00 72 05

#### ANNEXE 1 : Informations complémentaires

##### TELEVISEURS

Ils doivent faire l'objet d'une déclaration au Service de la Redevance Audiovisuelle. Sauf indication contraire, nous établissons la déclaration aux nom et adresse indiqués sur le bon de commande (si vous possédez déjà un téléviseur à la même adresse de déclaration, vous ne paierez qu'une seule taxe).

##### FORMATIONS RAIN BIRD

Toute demande de formation (types A1, A2, A3 uniquement) devra être adressée à Rain Bird France. Le contenu et la durée de la formation devront être validés par Rain Bird France. Un minimum de vingt participants est nécessaire pour les formations Rain Bird Academy. Le calendrier des formations est disponible sur notre site Internet [www.rainbird.fr](http://www.rainbird.fr), rubrique professionnels de l'arrosage/formation arrosage, ou sur demande à Rain Bird France.



**Hotline Programme**

Tél. : 0 826 620 730

Référence à rappeler :

opération N° 11761

*(0,15€ TTC la minute)*

*du lundi au vendredi de 9h à 17h*

[rainbird@custompromo.fr](mailto:rainbird@custompromo.fr)

Fax : (33) 4 26 00 72 05